

l'an dernier, un ou deux diplômés d'université (l'un d'eux était de la Jordanie), ont dit qu'ils désiraient venir demeurer au Canada. J'ai soumis cette question au ministre. Il s'agissait de jeunes chrétiens. Quand j'ai demandé comment on pouvait leur faire parvenir des formules de demande, le sous-ministre, M. Fortier, m'a dit que le ministère n'était pas tout à fait en mesure de faire subir les examens nécessaires aux immigrants éventuels à Jérusalem. On regrettait donc que le ministère fût alors incapable d'étudier la possibilité d'admettre quelqu'un en provenance de ce pays.

La réponse que j'ai reçue du sous-ministre avait trait à un jeune homme très instruit et ayant reçu une formation scientifique. Diplômé en sciences, il aurait certes pu rendre de grands services à notre pays. Le ministre nous dirait-il si l'on songe à augmenter le nombre de pays où nous aurons des fonctionnaires autorisés de l'immigration, afin que les immigrants répondant à nos normes puissent venir chez nous?

Je passe à un autre sujet, et j'aurai terminé les questions que je veux poser au ministre. Il s'agit de la population indienne.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député pourrait-il attendre qu'on en soit rendu à la Division des affaires indiennes pour poser sa question. Il serait plus facile de répondre, si on procédait de cette façon.

M. Diefenbaker: Je le veux bien. Je n'insisterai pas pour poser ma question maintenant, parce que je ne veux rien faire de nature à nuire à l'étude des crédits.

Cependant, un autre point me vient à l'esprit au sujet de l'immigration. La Gendarmerie royale examine-t-elle chaque demande de naturalisation avant que celle-ci soit acceptée? Je songe à une certaine personne dont je communiquerai le nom au ministre, et qui a demandé sa naturalisation. Lorsque la police a communiqué avec elle pour enquêter sur ses antécédents, au sujet desquels il existait certains doutes, elle a répondu: "J'ai déjà mon certificat de naturalisation. Le voici".

Je signale au ministre que si on procède de cette façon à l'égard d'autres cas, il existe alors une dangereuse lacune qui permet d'admettre dans les rangs de la citoyenneté canadienne des gens qui, à cause de leurs antécédents communistes, ne devraient pas accéder à la citoyenneté. J'estime qu'il y aurait lieu de veiller avec soin à ce qu'on ne confère pas la citoyenneté à des personnes en provenance de pays soumis aux principes communistes. Je pense à celles qui viendraient au Canada en raison de sa situation économique avantageuse mais qui voudraient

en même temps garder leur allégeance à une philosophie étrangère. A mon avis, il faudrait soumettre chaque cas à un strict examen et n'accorder aucun certificat de naturalisation sans vérifier complètement et en détail les antécédents du requérant. Il y aurait lieu de tout scruter soigneusement, afin d'éliminer ceux qui ne devraient pas devenir citoyens canadiens à cause de leur activité communiste. Il y aurait lieu de scruter méticuleusement leur dossier pour s'assurer qu'une fois ici, ils ne poursuivront pas leur activité antérieure.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, on me permettra de traiter les divers points soulevés par l'honorable député avant qu'ils me partent de l'esprit lorsque j'aurai écouté un autre député. J'aimerais faire tout d'abord remarquer que l'honorable député se laisse emporter trop loin par son patriotisme à l'égard de la Saskatchewan. Le premier immigrant ukrainien qui est venu au Canada a été M. Wasyl Eleniak, qui s'est établi dans la circonscription de Vegreville, en Alberta, et qui, âgé de 96 ans, y habite encore. J'ai eu le grand plaisir de lui envoyer un message l'autre jour à l'occasion de son anniversaire de naissance.

M. Diefenbaker: Si le ministre veut bien me le permettre, il se souviendra, ainsi que le mentionnent les classiques, que plusieurs localités ont soutenu au cours des années qu'elles étaient le lieu de naissance d'Homère. J'ai remarqué que le *Star-Phoenix* de Saskatoon a pris cet homme, l'autre jour, et l'a déménagé, autant qu'il m'en souvienne, dans la province de la Saskatchewan.

L'hon. M. Pickersgill: Cette émulation est digne des deux provinces et je ne soulève pas la moindre objection.

J'aborderai en premier lieu les questions auxquelles je puis répondre très brièvement. Je dirai qu'il n'est pas exact de déclarer que la division de l'immigration agit pour le compte des États-Unis. Si à la division de l'immigration, un seul fonctionnaire rémunéré par les contribuables du Canada se conduit de cette façon, j'aimerais qu'on me le signale.

M. Diefenbaker: Personne n'a laissé entendre cela.

L'honorable M. Pickersgill: J'ai cru comprendre, d'après les paroles de l'honorable député, que notre division disait à des gens de s'adresser à la Gendarmerie royale.

M. Diefenbaker: Non.

L'hon. M. Pickersgill: Si j'ai mal compris...